

Compte rendu analytique de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2005

L'an deux mille cinq, le 19 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de MANTES-LA-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard LEFEVRE, premier adjoint chargé des finances.

Etaient présents : Mme BAURET, M. CERVANTES, M. LE CAM, Mme PRAT, M. THEBAULT, M. PARIS, Mme PINOLI, Mme CANET, M. DELASSISE, M. HARMANT, Mme LAVANCIER, M. LEFEVRE, M. LEFOULON, Mme LEMAIRE, M. PETER, M. SAVINA, Mme TORHILON, M. WIEL, Mme GENEIX, Mme DI PASQUALE, M. MULLOT, Mme PEREIRA, M. ANDREELLA.

Absents excusés : M. DUCREUX qui a donné son pouvoir à M. THEBAULT, Mme BROCHOT qui a donné son pouvoir à Mme LEMAIRE, Mme MARIE qui a donné son pouvoir à Mme PRAT, M. VARANNE qui a donné son pouvoir à Mme GENEIX, Mme BERARDI GRASSIAS qui a donné son pouvoir à M. WIEL, Mme SCHLOUPT qui a donné son pouvoir à Mme TORHILON, M. ALERTE qui a donné son pouvoir à M. SAVINA, Mme WAGNER qui a donné son pouvoir à M. MULLOT, M. DANIEL qui a donné son pouvoir à M. HARMANT, Mme PEULVAST BERGEAL qui a donné son pouvoir à Monsieur LEFEVRE.

Absents : -

Secrétaire : Mme PEREIRA

CULT-2005/021	culturel	décision	décision du Maire relative à l'animation musicale pour les enfants âgées entre 2 et 8 ans "chants et danses"
CULT-2005/022	culturel	décision	décision du Maire relative à l'atelier d'écriture "A portée de mots" Ecrire 2005
CULT-2005/023	culturel	décision	décision du Maire relative à l'atelier d'écriture de chansons intitulée "A portée de mots"
CULT-2005/028	culturel	décision	décision du Maire relative à l'ateliers Art et Culture "théâtre"
CULT-2005/027	culturel	décision	décision du Maire relative à l'atelier Art et Culture "Percussion"
CULT-2005/025	culturel	décision	décision du Maire relative à l'atelier Art et Culture "Cirque"
CULT-2005/026	culturel	décision	décision du Maire relative à l'atelier Art et Culture "Danse"
MP-2005/032	marchés publics	décision	décision du Maire relatif aux marchés d'aménagement et de renforcement d'un talus sur le stade Aimé Bergeal
MP-2005/037	marchés publics	décision	décision du Maire relatif aux marchés de fournitures de bureau, de papeterie et de consommables informatiques
CULT-2005/029	culturel	décision	décision du Maire relatif au spectacle de Noël "la sérénade de minuit)
MP-2005/0031	marchés publics	décision	décision de la présidente des écoles pour marché de location - maintenance des photocopieurs des écoles -
JSL-2005/029	jeunesse, sports et loisirs	décision	décision du Maire relative à la mise à disposition des installations sportive pour l'association EL FETHE ET LA VILLE
JSL-2005/028	jeunesse, sports et loisirs	arrêté	arrêté du Maire portant modification de l'arrêté de nomination régisseur titulaire et suppléant de la régie de recette du pôle jeunesse
MP-2005/038	marchés publics	décision	décision du Maire relative aux marchés de travaux de mise aux normes des carrefours à feux-affermissement de la tranche conditionnelle
MP-2005/039	marchés publics	décision	décision du Maire relative aux marchés de fournitures de véhicules terrestres à moteur
MP-2005/036	marchés publics	décision	décision du Maire relative aux marchés de travaux de menuiseries extérieures pour les opérations de réhabilitation de la salle Jacques Brel

MP-2005/041	marchés publics	décision	décision du Maire relative au marché de maîtrise d'œuvre en vue de la restructuration urbaine du quartier du Bas du Domaine - 2ème tranche - rue Georges Brassens -
MP-2005/042	marchés publics	décision	décision du Maire relative à la mission de contrôle technique (I+le+s+hand) pour les travaux en vue de l'installation d'un ascenseur à l'intérieur de la mairie de Mantes la Ville
MP-2005/043	marchés publics	décision	décision du Maire relative à la mission CSPS de niveau III pour les travaux en vue de l'installation d'un ascenseur à l'intérieur de la mairie de Mantes la Ville
MP-2005/044	marchés publics	décision	décision de la présidente du CCS relative aux marchés de gardiennage du Foyer des Erables
MP-2005/040	marchés publics	décision	décision du Maire relative aux marchés de prestations de conseils, d'assistance juridique et de représentation en justice
JSL-2005/030	jeunesse, sports et loisirs	décision	décision du Maire relative à l'acquisition de mobilier sportif pour le stade Fleurier
GPV-2005/001	CVS arche en ciel	arrêté	arrêté du Maire relatif à la modification de la nomination du régisseur et des suppléants de la régie de recettes du CVS Arche en Ciel
GPV-2005/001bis	politique de la Ville	décision	décision du Maire relative au contrat d'objectifs : mise en place d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement à la recherche d'emploi au Bas du Domaine de la Vallée par la boutique Rives de Seine
GPV-2005/002	CVS arche en ciel	arrêté	arrêté du Maire relatif à la modification de la nomination du régisseur et des suppléants de la régie d'avances du CVS Arche en Ciel
ST-2005/205	techniques	arrêté	arrêté du Maire autorisant le stationnement sur chaussée au 25 rue Maurice Berteaux
ST-2005/231	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif au stationnement d'un camion de déménagement au 119 route de Houdan
ST-2005/235	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif au stationnement et à la pose de barrières place du Marché
ST-2005/232	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à la création d'un branchement assainissement au 252 route de Houdan
ST-2005/233	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif au stationnement d'un camion de déménagement au 69 route de Houdan
ST-2005/234	techniques	arrêté	arrêté du Maire autorisant le démontage d'une grue rue Constant Gautier et rue de l'Eglise
ST-2005/199	techniques	arrêté	arrêté du Maire autorisant l'installation d'une grue du 47 au 51 route de Houdan
ST-2005/246	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à la réalisation d'un branchement gaz rue Constant Gautier
ST-2005/247	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à la réglementation de la circulation rue Constant Gautier les 19 et 21 octobre suite livraison de placo
ST-2005/249	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif au stationnement d'un camion de déménagement au 10 rue des Meuniers
ST-2005/250	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif au renouvellement du réseau gaz rue des Pincevins
ST-2005/251	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif au renouvellement du réseau gaz rue du Muret, rue du Clos Hardy, rue des Deux Gares, rue de Dreux
ST-2005/252	techniques	arrêté	arrêté du Maire autorisant les travaux de réaménagement de la route de Houdan
ST-2005/253	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à l'édification d'un échafaudage au 48 route de Houdan
ST-2005/259	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public rue des Merisiers pour le 29/10/2005
ST-2005/260	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à l'autorisation d'occupation du domaine public rue des Merisiers pour le 30/10/2005
ST-2005/262	techniques	arrêté	arrêté du Maire autorisant les travaux de mise à disposition du terrain en vue du diagnostic archéologique
AGE-2005/008	état civil	arrêté	arrêté du Maire autorisant la dérogation du repos dominical et jours fériés au magasin KIABI

ST-2005/263	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à la réglementation de la circulation rue Constant Gautier pour cause de livraison
ST-2005/264	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à la dépose d'un branchement neuf gaz au 25 rue des Pincevins
ST-2005/265	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à la dépose d'un branchement neuf gaz au 4 rue Maurice Berteaux
ST-2005-267	techniques	arrêté	arrêté relatif au remplacement de supports France Télécom existants
ST-2005/268	techniques	arrêté	arrêté relatif à la suppression d'un branchement rue du Parc - en face de la résidence le Village -
ST-2005/269	techniques	arrêté	arrêté relatif à un branchement assainissement au 1 bis rue de Guillet
ST-2005/273	techniques	arrêté	arrêté du Maire autorisant des travaux de diagnostic archéologique de l'INRAP
ST-2005/274	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à la réglementation de la circulation rue des Champs Berger, Maurice Berteaux, Merisiers, rue de Dammartin, rue des Deux Gares, route de Houdan, avenue Paul Eluard
ST-2005/272	techniques	arrêté	arrêté du Maire autorisant des travaux de mise à disposition du terrain en vue du diagnostic archéologique
ST-2005/270	techniques	arrêté	arrêté relatif au remplacement d'un cadre et d'une dalle au 52 boulevard Roger Salengro
ST-2005/271	techniques	arrêté	arrêté relatif au renouvellement des branchement plomb rue du Chemin Noir, Rue de la Côte Mateau
AGE-2005/009	état civil	arrêté	arrêté du Maire relatif à la délégation de pouvoir donné à Madeleine LEMAIRE pour la célébration des mariages en l'absence de Mme PEULVAST BERGEAL et des adjoints le 26 novembre 2005
ST-2005/276	techniques	arrêté	arrêté relatif au stationnement d'un camion de déménagement au 18 rue des Prés - Résidence DEBUSSY
ST-2005/277	techniques	arrêté	arrêté relatif au remplacement d'une vanne à l'ange des deux gares - rue des Naffetières
ST-2005/278	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à l'installation d'un branchement plomb au 1bis rue Guillet
AGE-2005/10	état civil	arrêté	arrêté du Maire relatif à la dérogation du repos dominical et jours férié de DAFY MOTO
ST-2005/284	techniques	arrêté	arrêté relatif à l'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public (Centre Commercial des Merisiers)
ST-2005/285	techniques	arrêté	arrêté relatif à la création d'un branchement neuf de gaz au 4 rue Maurice Berteaux
ST-2005/286	techniques	arrêté	arrêté relatif à un branchement EFD souterrain au 1 chemin de la Côte Mateau
ST-2005/287	techniques	arrêté	arrêté relatif à un branchement EDF souterrain au 24 rue du Val Saint Georges
ST-2005/288	techniques	arrêté	arrêté relatif au stationnement d'un camion de déménagement au 1 rue du Parc
ST-2005/266	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à l'ouverture de fouille pour branchement EDF au 4 impasse des Champs Berger
ST-2005/275	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public
AGE-2005/012	état civil	arrêté	arrêté du Maire relatif à la dérogation du repos dominical et jours fériés de RENAULT
ST-2005/248	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à une pose d'hydro au 57 rue Maurice Berteaux
ST-2005/254	techniques	arrêté	arrêté du Maire relatif à la création d'un branchement gaz au 5 impasse de Bellevue

1- RENEGOCIATION EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE (2005-XII-194)

Considérant la nécessité de renégocier l'emprunt Caisse d'Epargne pour un capital restant dû de 470 840,99 € au taux de 8,08 % (dont 168 890,66 € pour le budget Ville et 301 950,33 € pour le budget Vaucouleurs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (M. MULLOT, Mme DI PASQUALE, Mme PEREIRA, Mme WAGNER), autorise Madame le Maire à signer selon les conditions ci-dessous, le contrat avec la Caisse d'Épargne et à procéder aux affectations budgétaires nécessaires.

Un étalement sur 5 ans des emprunts Caisse d'Épargne VILLE & VAUCOULEURS à taux fixe pour 3,07% au lieu des 8,08% actuel y compris les indemnités de renégociation de 33 000 € (à amortissement constant) est proposé :

Soit un emprunt de 301 950,33 € + 21 162,90 € = 323 113,23 € pour VAUCOULEURS

Soit un emprunt de 168 890,66 € + 11 837,10 € = 180 727,76 € pour le budget VILLE

470 840,99 € + 33 000,00 € = 503 840,99 €

Commission de montage : 530 €

1^{ère} échéance : juillet 2006

2- DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET VAUCOULEURS - (2005-XII-195)

Considérant la renégociation de l'emprunt de la Caisse d'Épargne, il apparaît nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires afin d'inscrire les frais de renégociation en recettes d'investissement, et en dépenses l'équilibre correspondant. Ce dernier servira à la clôture d'un terrain de décharge sauvage.

La DM s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 21 167.90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (M. MULLOT, Mme DI PASQUALE, Mme PEREIRA, Mme WAGNER), autorise Madame le Maire à approuver l'inscription de la D.M n° 1 sur le budget Vaucouleurs.

3- CONSTAT DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - BUDGET PRINCIPAL – (2005-XII-196)

La Trésorerie Principale demande l'annulation d'une créance irrécouvrable, chirographaire de 1 545.60 €, due par la Société MIDEL PUBLICITE suite à sa liquidation judiciaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 24 voix POUR, 4 voix CONTRE (M. PARIS, Mme PINOLI, Mme GENEIX, M. VARANNE) et 5 ABSTENTIONS (M. MULLOT, Mme DI PASQUALE, Mme PEREIRA, Mme WAGNER, M. ANDREELLA),

- Décide d'approuver l'inscription en « TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES » de la dette de la Société MIDEL PUBLICITE de :

OBJET	MONTANT
Taxes d'emplacement publicitaire	
2002	609.60 €
2003	464.40 €
2004	471.60 €
TOTAL EXERCICE 2005	1 545.60 €

- Dit que la dépense est inscrite au budget primitif fonction 01 nature 654 AAA7.

4- AVANCES EN SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET 2006 – (2005-XII-197)

Nécessité de pouvoir engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du Budget Primitif 2006, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 1 287 333.18 € pour le Budget Principal et 41 932.50 € pour le Budget Salles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS (M. MULLOT, Mme DI PASQUALE, Mme PEREIRA, Mme WAGNER, M. PARIS, Mme PINOLI, Mme GENEIX, M. VARANNE), autorise Madame le Maire :

- A engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, pour un montant de 1 287 333.18 € pour le Budget Principal et de 41 932.50 € pour le Budget Salles, suivant les montants et les affectations annexés à la présente délibération,

- A s'engager à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du Budget Primitif 2006.

5- AGREMENT DU PROJET SOCIAL DU CVS L'ARCHE EN CIEL (2005-XII-198)

La commission d'action sociale de la CAF des Yvelines réunie le 26 juillet 2005 a validé le projet social et habilité le CVS en tant que centre social.

Considérant la nécessité de signer un contrat de projet social et un contrat de prestation de service afin de formaliser cet agrément et permettre à la ville de bénéficier de la prestation de service "**animation globale et coordination**" et de la prestation de service complémentaire "**animation collective famille**".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Valide les orientations du Projet Social du CVS l'Arche en Ciel : et dit prendre acte qu'elles sont conformes aux missions d'un Centre Social.

- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de projet social n° 2005.026/1 et le contrat de prestation de service n°2005.026.

6- AVENANT N°2 AU CONTRAT DE PROJET N°2001.001/02 AVEC LA CAF CONCERNANT LE CVS AUGUSTIN SERRE (200-XII-199)

La commission d'action sociale de la CAF des Yvelines réunie le 26 juillet 2005 a décidé de prolonger l'agrément du CVS Augustin Serre d'une année.

Cette prolongation court jusqu'au 30 juin 2006.

La prolongation de l'agrément nécessite la signature d'un avenant au contrat de projet en cours pour permettre à la ville de bénéficier de la prestation de service "**animation globale et coordination**".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de projet n° 2001.001/02

7- REFONTE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (2005-XII-200)

La démission de Monsieur Marc WIEL, de sa fonction de commissaire titulaire, de la commission d'appel d'offres parvenue par courrier en mairie en date du 03 novembre 2005 et celle de Madame Monique BROCHOT-DENYS, de sa fonction de commissaire-suppléante de Monsieur Marc WIEL parvenue par courrier en mairie en date du 14 Octobre 2005 ont été déposées en sous-préfecture en vue d'être enregistrées.

Le Conseil Municipal est sollicité aux fins d'élection des membres titulaires et suppléants telle que prévue par les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics qui représenteront la commune au sein de la commission d'appel d'offres, compétente pour connaître des propositions et juger des offres qui lui seront soumises dans le cadre des procédures d'appel d'offres. Ladite commission sera présidée par le maire ou son représentant et cinq membres du conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal, décide :

- D'élire aux fins de constitution de la commission d'appel d'offres telle que prévue par les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics :

En qualité de titulaires :

Monsieur LEFOULON

Monsieur DELASISSE

Monsieur ALERTE

Monsieur PARIS

Madame GENEIX

En qualité de suppléants

Madame BROCHOT DENYS

Madame PRAT

Monsieur WIEL

Mme PINOLI

Monsieur VARANNE

- D'autoriser lesdits commissaires à siéger au sein de la commission d'appel d'offres nouvellement constituée et faire valoir leurs droits inhérents aux qualités desquelles ils ont été élus.

8- CONVENTION DE MANDAT ENTRE LES COMMUNES DE MAGNANVILLE ET DE MANTES LA VILLE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA RUE DES PINCEVINS (2005-XII-201)

Dans la perspective des travaux de réfection de la rue des Pincevins , entre le carrefour de l'avenue de l'Europe et le boulevard Roger Salengro et son intersection avec le chemin de Dreux, le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer une convention de mandat à intervenir avec la Commune de Magnanville afin que soient réglées les modalités du pilotage de l'opération ainsi que les conditions de la participation financière de chacune des deux Collectivités aux études, travaux et contrôles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- *D'approuver les termes de la convention de mandat à intervenir avec la Commune de Magnanville et ce en vue des travaux de réfection de la rue des Pincevins ;*
- *'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention de mandat.*

9- BILAN DES MARCHES PUBLICS CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE 2005 (2005-XII-202)

Le conseil Municipal est invité à prendre connaissance de la liste des marchés publics conclue au cours de l'exercice 2005 et ce dans la perspective de la publication qui devra en être faite conformément aux dispositions de l'article 138 du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

10- ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (2005-XII-203)

Il convient d'adapter le tableau des effectifs de la ville pour opérer les modifications relatives aux avancements de grade et au reclassement indiciaire et la réforme de la catégorie C, conformément aux décret 2005-1344, 1345 et 1346 du 28 octobre 2005.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour la création de 149 postes et la suppression de 166 postes qui disparaissent du fait de la réforme de la catégorie C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- *La création d'un emploi d'Attaché principal de 2ème classe, permanent à temps complet.*

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 novembre 2005,

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : ATTACHE

Grade : Attaché principal de 2ème classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

- *La création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, permanent à temps complet.*

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 27 février 2006,

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF

Grade : Adjoint administratif principal de 2ème classe

- ancien effectif : 5

- nouvel effectif : 6

- *La création de 24 emplois d'Agent administratif qualifié, permanent à temps complet.*

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : AGENT ADMINISTRATIF

Grade : Agent administratif qualifié

- ancien effectif : 8

- nouvel effectif : 32

- *La création d'un emploi d'Agent administratif qualifié, permanent à raison de 31 heures hebdomadaires*

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : AGENT ADMINISTRATIF

Grade : Agent administratif qualifié

- ancien effectif : 32

- nouvel effectif : 33

- La création d'un emploi d'Agent de maîtrise qualifié, permanent à temps complet.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2006,

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : AGENT DE MAITRISE

Grade : Agent de maîtrise qualifié

- ancien effectif : 7

- nouvel effectif : 8

- La création de 72 emplois d'Agent des services techniques, permanent à temps complet.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 72

- La création d'un emploi d'Agent des services techniques, permanent à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques

- ancien effectif : 72

- nouvel effectif : 73

- La création de 7 emplois d'Agent des services techniques, permanent à raison de 34 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques

- ancien effectif : 73

- nouvel effectif : 80

- La création de 6 emplois d'Agent des services techniques, permanent à raison de 32 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques

- ancien effectif : 80

- nouvel effectif : 86

- La création de 2 emplois d'Agent des services techniques, permanent à raison de 31 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques

- ancien effectif : 86

- nouvel effectif : 87

- La création d'un emploi d'Agent des services techniques, permanent à raison de 30 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques

- ancien effectif : 87

- nouvel effectif : 88

- La création d'un emploi d'Agent des services techniques, permanent à raison de 29 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques - ancien effectif : 88
- nouvel effectif : 89

- La création de 3 emplois d'Agent des services techniques, permanent à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques - ancien effectif : 89
- nouvel effectif : 92

- La création d'un emploi d'Agent des services techniques, permanent à raison de 26 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques - ancien effectif : 92
- nouvel effectif : 93

- La création d'un emploi d'Agent des services techniques, permanent à raison de 25 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques - ancien effectif : 93
- nouvel effectif : 94

- La création de 4 emplois d'Agent des services techniques, permanent à raison de 24 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques - ancien effectif : 94
- nouvel effectif : 98

- La création de 2 emplois d'Agent des services techniques, permanent à raison de 22 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques - ancien effectif : 98
- nouvel effectif : 100

- la création d'un emploi d'Agent des services techniques, permanent à raison de 20 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques - ancien effectif : 100
- nouvel effectif : 101

- La création d'un emploi d'Agent des services techniques, permanent à raison de 19 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques

- ancien effectif : 101

- nouvel effectif : 102

- La création de 4 emplois d'Agent des services techniques, permanent à raison de 18 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques

- ancien effectif : 102

- nouvel effectif : 106

- La création d'un emploi d'Agent des services techniques, permanent à raison de 14 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : AGENT TERRITORIAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Grade : Agent des services techniques

- ancien effectif : 106

- nouvel effectif : 107

- la création de 2 emplois d'Auxiliaire de puériculture, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2006,

Filière : MEDICO-SOCIALE

Cadre d'emploi : AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX

Grade : Auxiliaire de puériculture

ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 6

- La création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine hors classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2006,

Filière : CULTURELLE

Cadre d'emploi : ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Grade : Assistant de conservation du patrimoine hors classe- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- La création d'un emploi de gardien principal de police municipale, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2006,

Filière : POLICE MUNICIPALE

Cadre d'emploi : AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Grade : Gardien principal de police municipal

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- la création de 9 emplois d'agent qualifié d'animation, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2005,

Filière : ANIMATION

Cadre d'emploi : AGENTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

Grade : Agent qualifié d'animation

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 9

- La création d'un emploi d'Edicateur de Jeunes enfants, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2006,

Filière : MEDICO-SOCIALE

Cadre d'emploi : EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS

Grade : Educateur

- ancien effectif : 5

- nouvel effectif : 6

*En effectuant la suppression de 166 postes au tableau des effectifs, correspondant à la suppression des grades dans le cadre du reclassement indiciaire et à l'adaptation du tableau des effectifs dans le cadre des avancements de grade (voir tableau des effectifs ci-joint).
Ci joint et pour information, le tableau des effectifs en date du 24 novembre 2005.*

11- CREATION D'UN EMPLOI DE CONTROLEUR DE GESTION (2005-XII-204)

Dans le cadre du recrutement d'un Contrôleur de Gestion opéré suite à la mobilité interne d'un agent, il apparaît nécessaire de créer un emploi de Contrôleur de Gestion au tableau des effectifs de la ville.

Cette création de l'emploi de Contrôleur de gestion correspond également à l'évolution de la fonction de « Contrôle et de Conseil de gestion » définie en fonction des objectifs stratégiques et opérationnels de la ville et présentée le 14 avril 2005 en Comité Technique Paritaire.

Il est proposé la création d'un contrat d'une durée de 3 années sur le grade d'attaché territorial.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE et 9 ABSTENTIONS (M. MULLOT, Mme DI PASQUALE, Mme PEREIRA, Mme WAGNER, Mme PINOLI, M. PARIS, Mme GENEIX, M. VARANNE, M. ANDREELLA) :

- Décide de créer un emploi de Contrôleur de Gestion dont les missions seront les suivantes :

- Analyser les résultats et les écarts « objectifs / résultats » et formuler des propositions et préconisations en matière de gestion ;***
- Participer à l'actualisation du schéma directeur informatique en particulier dans la mise en œuvre de l'évolution des logiciels métiers ;***
- Développer, mettre au point et formaliser les procédures, outils et méthodes du suivi de gestion ;***
- Prolonger et coordonner la réflexion sur les politiques internes et externes de la collectivité, déterminées à l'issue de travaux menés par et avec la direction générale et les services ;***
- Contrôler et coordonner le suivi de l'action des associations en relation avec les services concernés par le domaine ;***
- Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'intervention de consultants externes ;***
- Développer la mission de conseil et d'accompagnement des différents services municipaux en favorisant les échanges transversaux et la diffusion d'une culture de gestion par activité ;***
- Assurer une veille administrative et réglementaire en matière de gestion***

- Dit que ce poste est un emploi de catégorie A et que, dans l'hypothèse où il ne pourrait être pourvu par un agent titulaire, il pourra être procédé à un recrutement d'agent contractuel, pour une durée de 3 ans renouvelable par décision expresse ;

- Décide que la rémunération sera fixée sur l'indice brut 442, augmenté du régime indemnitaire de la filière administrative en vigueur dans la collectivité.

12- ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR LA MEDAILLE DU TRAVAIL A MME BESSELIEVRE JOCELYNE (2005-XII-205)

Radiée par erreur de la liste des adhérents au CNAS en 2001, Mme BESSELIEVRE Jocelyne, agent municipal depuis le 6 septembre 1983, est éligible au versement d'une aide concernant l'attribution de la médaille du travail pour la réalisation de ses vingt années de service.

Afin de réparer ce préjudice, il est proposé de verser une prime exceptionnelle de 170 euros à Mme BESSELIEVRE Jocelyne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide d'attribuer à Mme BESSELIEVRE Jocelyne une prime en réparation du préjudice subi à l'occasion de sa radiation par erreur des listes d'adhérents du CNAS***
- Dit que le montant de la prime exceptionnelle correspond à l'aide allouée à un agent à l'occasion de l'attribution d'une médaille du travail (argent) par le CNAS à savoir 170 €.***
- Dit que la prime de 170 € pourra être versée à l'agent en décembre.***

13- RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS DE LA COMMUNE DE MANTES VILLE (2005-XII-206)

Conformément aux dispositions de la loi sur la démocratie de proximité, comme toutes les communes dont la population est supérieure à 10 000 habitants, un recensement partiel de la population doit être opéré annuellement.

Dans le cadre de la procédure de recensement de la population, la commune a la faculté de déterminer le montant, le mode de rémunération, et le nombre des agents recenseurs néanmoins, l'INSEE transmet à la commune certaines préconisations. Au titre du nombre des agents recenseurs nécessaires à la collecte des données 2006, l'INSEE préconise le recrutement de 4 agents recenseurs. Les agents recenseurs auront environ 200 logements à leur charge.

Ces agents seront recrutés sur une période de deux mois, de janvier à février 2006 et il est proposé que leur rémunération soit fixée à un taux de vacation de 5 € brut par logement recensé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 32 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. ANDREELLA) et 0 ABSTENTION, décide :

- De procéder au recrutement de 4 agents recenseurs pour le premier trimestre 2006,*
- De fixer le montant de la vacation à 5 euros bruts par logement recensé par chaque agent*

14- ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE ET INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC DES ESPACES COMMUNS DU CENTRE COMMERCIAL DES MERISIERS, CADASTRES AS 815, AS 819, AS 820, AS 821 et AS 822 (2005-XII-207)

Dans le cadre de la restructuration du centre commercial des Merisiers, la commune a acquis une partie des espaces extérieurs ainsi que du bâti destiné à être démolé. Par souci de gestion des espaces extérieurs par la commune et par souci d'économie de charges pour la copropriété, la commune souhaite acquérir le reste des espaces extérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique, des parcelles AS 815, AS 819, AS 820, AS 821 et AS 822, situées Centre Commercial des Merisiers, d'une superficie totale de 770 m² ;*
- Autorise Madame le Maire à les incorporer au domaine public ;*
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique subséquent et toutes les pièces s'y rapportant.*

15- PORTER A CONNAISSANCE SUR L'AUTORISATION D'EXTENSION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE TRANSFORMATION DE MATIERES PLASTIQUES DE LA SOCIETE TREFAN AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES (2005-XII-208)

Suite à l'enquête publique diligentée du 23 septembre au 23 octobre 2002, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal l'ampliation de l'arrêté préfectoral n° 05-154/DUEL du 21 octobre 2005. Celui-ci autorise, au titre des installations classées, la société TREFAN située 2 route de Chantereine à Mantes la Ville (ex TRESPAPHAN), à étendre ses installations de stockage et de transformation de matières plastiques. Il est rappelé que le conseil municipal a émis, en date du 30 septembre 2002, un avis favorable quant à cette autorisation et qu'au titre de l'urbanisme, le permis de construire a été délivré.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

16- PROJET DE MANTES UNIVERSITE – AVIS SUR LE PROJET DEFINISSANT LES MODALITES DE LA CONCERTATION EN VUE DE LA CREATION D'UNE ZAC (2005-XII-209)

L'EPAMSA doit mettre en œuvre les dispositifs réglementaires propres à la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), en vue de la réalisation du projet de Mantes Université.

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation doivent être fixés par délibération du Conseil d'Administration de l'EPAMSA. Ce projet de concertation doit également recueillir l'avis du Conseil Municipal de Mantes la Ville. Les objectifs poursuivis lors de la concertation relative au projet Mantes Université sont les suivants :

- Présentation des grands objectifs de développement de l'opération Mantes Université,
- Présentation du programme prévisionnel de l'opération Mantes Université,
- Présentation des grands principes d'aménagements.

Les modalités de la concertation sont :

- Une exposition publique d'un mois dans les locaux de la CAMY et/ou dans les locaux de CCM SULZER,
- Une réunion publique, animée par l'Etablissement Publics d'Aménagement dans les communes de Buchelay, Mantes la Ville et Mantes la Jolie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, émet un avis favorable sur le projet définissant les modalités de la concertation relative au projet de Mantes Université en vue de la création d'une ZAC, amendé des propositions de Madame le Maire :

- ***Une exposition publique d'un mois dans les locaux de la CAMY et dans les locaux de CCM SULZER,***
- ***une exposition publique permanente à l'hôtel de ville***
- ***5 réunions publiques déclinées au niveau infra territorial par quartier***

17- PROMESSE DE VENTE DU TERRAIN D'ASSIETTE DES LOGEMENTS SUR LES PARCELLES AC 199P ET AC 202P A LA SOCIETE NEXITY FEREAL (2005-XII-210)

Le programme de l'aménagement de la Place du marché est un programme mixte de centre ville combinant logements et commerces d'une surface hors œuvre nette globale minimum de 4.200 m², se décompose en :

- 3.500 m² de SHON environ à usage de logements en accession à la propriété,
- 700 m² de SHON environ à usage de commerces

Le terrain situé sur une partie de la place du marché, à Mantes la Ville, d'une superficie d'environ 1438 m² est détaché des parcelles AC 199 et AC 202 .Un plan de division sera réalisé ultérieurement par le géomètre.

Le terrain sera libre de toute construction et aménagé avec réalisation des Voiries et Réseaux Divers 1,2 et 3 conformément au Cahier des Charges de consultation.

La position des branchements à réaliser sera déterminée d'un commun accord ultérieurement afin de préciser l'emplacements des regards, une fois le planning et les prestations définies.

La vente aura lieu moyennant le prix hors taxes de 1.050.000,00 € HT.

Ce prix se décompose de la manière suivante :

- 270 € HT / m² de SHON logements, soit pour 3.500 m² SHON de logements un montant de 945.000 € HT
- 150 € HT / m² de SHON commerces, soit pour 700 m² de SHON un montant de 105.000 € HT

Le prix sera payé comptant lors de la signature de l'acte authentique de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 8 ABSTENTIONS (M. MULLOT, Mme DI PASQUALE, Mme PEREIRA, Mme WAGNER, Mme PINOLI, M. PARIS, Mme GENEIX, M. VARANNE)

- Approuve la promesse de vente concernant le terrain de la « Place du marché » cadastré AC 199p et AC 202p, situé sur la place du marché, à la société NEXITY FEREAL, pour la réalisation d'un immeuble de logements, pour un montant de 1.050.000,00 € HT

- Autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente avec la société NEXITY FEREAL.

18- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE POUR LES ANNEE 2006-2007-2008 (2005-XII-211)

Considérant la nécessité de renouveler la convention de gestion pour les trois prochaines années, la CAMY a élaboré un nouveau projet de convention.

Celui-ci reprend exactement les mêmes termes que la convention signée le 3 septembre 2003, après avoir été approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2003 avec les modifications suivantes :

1/ article 2-1 : situation particulière de viabilité hivernale

Les forfaits de 150 € et de 70 € sont réévalués respectivement à 160.31 € et 74.81 €

2/ article 4 : Montant de la convention

La rémunération pour la voirie (rue des 2 Gares) passe de 5374 € à 5743.19 €

La rémunération pour la ZAE (Zone Industrielle de la Vaucouleurs) passe de 11233 € à 12004.71 €

De plus, il est proposé que cette rémunération soit versée annuellement à terme échu au lieu de trimestriellement.

3/ article 6 : Clauses de révision

L'indice PSDA est remplacé par le FSD1 indice de frais et services divers 1.

Enfouissement des réseaux de distribution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS (M. MULLOT, Mme DI PASQUALE, Mme PEREIRA, Mme WAGNER, Mme GENEIX, M. VARANNE, M. ANDREELLA), autorise Madame le Maire à renouveler la convention de gestion pour les années 2006, 2007, 2008.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h40
--